



fondation des hôpitaux



La Fondation des Hôpitaux soutient  
**la création de projets sportifs**

---

# La Fondation des Hôpitaux soutient des projets sportifs à l'hôpital

La Fondation des Hôpitaux, reconnue d'utilité publique et présidée par Brigitte Macron, a pour vocation, depuis sa création en 1989, **d'améliorer le quotidien des patients, des soignants et des aidants** au sein des hôpitaux et des EHPAD français. En soutenant de nombreux projets et infrastructures sportives à l'hôpital, la Fondation contribue à **l'amélioration des conditions d'accueil** et au bien-être des jeunes hospitalisés.

## • L'espace Pyramide, une salle de sport dédiée aux jeunes atteints de cancer

🤝 Subvention de la Fondation : 100 000 €

Situé au Centre Léon Bérard à Lyon et porté par le service d'oncologie et hématologie pédiatrique, l'espace Pyramide est une **salle de sport de 70m<sup>2</sup>** accueillant des machines (vélo, rameur, vélo elliptique) et une salle pour les cours collectifs.

Les ateliers sportifs sont adaptés pour les jeunes atteints de cancer et leur permettent de mieux supporter les traitements et de maintenir une activité physique adaptée à leur maladie.

Grâce à cette salle de sport, les jeunes patients atteints de cancer **peuvent profiter d'un espace dédié à l'activité sportive**. L'espace Pyramide accueille également un espace d'**éducation thérapeutique** et permet ainsi au patient **d'apprendre à mieux vivre avec leur maladie** ou leurs traitements.



Depuis 1989 la Fondation a soutenu :

**319**  
projets  
dédiés  
au sport

**228**  
parcours de santé  
pour les personnes  
âgées en EHPAD

pour un  
montant total  
de près de  
**2 M€**

Et de nombreux séjours sportifs pour les enfants hospitalisés



## • Les Sommets de l'Espoir, des ascensions en haute montagne pour combattre la maladie



Subvention de la  
Fondation : 10 000 € /an

La Fondation finance chaque année des ascensions de sommets pour des jeunes en rémission de cancer ou de leucémie. Organisées par l'association Semons l'espoir et le CHU de Besançon, ces ascensions en haute altitude invitent les jeunes patients et les soignants à se dépasser ensemble.

*« Même pendant ma leucémie, j'ai toujours eu de l'espoir malgré les hauts et les bas, j'ai continué de me battre et je pensais au jour où je sortirai de l'hôpital. C'est la deuxième fois que je fais les sommets de l'espoir » - Anthony, 16 ans.*

Au-delà des Sommets de l'Espoir, la Fondation des Hôpitaux finance également de nombreux séjours en mer et en montagne dans toute la France, pour des enfants malades ou en rémission.

## • Un mur d'escalade pour l'Institut d'Education Motrice de Ballan-Miré



Subvention de la Fondation : 37 000 €

Le Mur HandiGrimp permet aux enfants accueillis à l'IEM de Ballan-Miré de profiter de moments sportifs et de détente. Cette structure est adaptée aux handicaps des enfants et favorise le développement cognitif, moteur des élèves de l'Institut.

*« C'était magique, j'ai adoré, au début j'avais un peu peur mais depuis je monte sans problème » précise le jeune Fabien.*

L'escalade en extérieur permet notamment aux kinésithérapeutes de l'IEM de travailler différemment avec les patients, de manière plus agréable et plus ludique. Cette activité à la fois sportive et thérapeutique favorise une meilleure rééducation et contribue au bien-être des enfants hospitalisés.





# Comment soutenir la Fondation des Hôpitaux ?



## Mécénat financier

Faites un **don fléché** sur un projet au profit des enfants hospitalisés, des adolescents en souffrance ou des personnes âgées à l'hôpital.



## Mécénat en nature

Soutenez la Fondation en **proposant vos services** ou des dons en nature pour les hôpitaux et EHPAD de toute la France.



## Partenariat

Proposez un **produit-partage**, une opération de collecte pour l'opération Pièces Jaunes ou un **relai sur vos supports de communication**.

En soutenant la Fondation des Hôpitaux, votre entreprise bénéficie **d'une réduction d'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du montant du don**, dans la limite de 20 000 € ou de 0,5 % du chiffre d'affaires hors taxe.

*Exemple : Si une entreprise fait un don de 20 000 €, elle peut alors bénéficier d'une réduction d'impôts de 12 000 €.*

La Fondation propose de **nombreuses contreparties en visibilité** selon le programme soutenu et le montant du don.

**Pour toute question, contactez l'équipe partenariats**  
à l'adresse [partenariats@fondationhopitaux.fr](mailto:partenariats@fondationhopitaux.fr)